

Newsletter • Octobre 2017

Bonne nouvelle !

Après 9 mois d'investigation, un nouveau maillage est né ! 

En Février 2017, Virginie, **Responsable Achat**, rejoignait le GEPEP.

Nous n'avions alors qu'une seule entreprise pour cette fonction !

Notre objectif était de compléter le temps de travail de Virginie pour lui proposer un temps complet et de lui permettre ainsi d'expérimenter réellement le temps partagé.

C'est désormais chose faite avec deux de nos adhérents ! Bravo à eux pour la création de cette nouvelle fonction et merci à Virginie pour sa patience et son implication !



Y avez-vous pensé ?

Merci de nous retourner la fiche d'information !

Nous vous avons adressé le mois dernier une fiche à nous retourner complétée.

À ce jour, nous n'avons pas reçu la totalité de vos réponses.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous la faire parvenir complétée **même dans le cas où aucune information n'aurait changé de votre côté.**

Toute l'équipe du GEPEP vous remercie ! 

Et si vous deveniez pompier volontaire ?

Le SDIS fait sa campagne de promotion du volontariat !

Le SDIS 28 recrute de nouveaux sapeurs pompiers volontaires ! Parmi les profils les plus particulièrement recherchés :

- des candidats (hommes et femmes) qui pensaient ne pas pouvoir devenir SPV car ni jeunes, musclés et/ou sportifs, ...
- des SPV « stables » dans leur vie, entre 30 et 50 ans
- de toutes catégories socio-professionnelles, notamment des cadres
- des candidats ayant une disponibilité en journée

Retrouvez toutes les infos sur le site du SDIS 28 : <http://www.sdis28.fr/>



Le CE vous communique ses prestations :

- **Cinéma** : Ciné Chèque à 4 €
- **Piscine** : Odyssée de Chartres - Tickets piscine à 3 € (valables toute l'année) - Tickets patinoire à 3 € (entrée + location des patins)
- **Zoo** : Zoo de Thoiry - Entrée Adulte ou Enfant) à 16 € 50
- **Participation sur les tickets de spectacle ou d'événements sportifs** : le CE prend en charge 30 % des places de spectacle ou d'évènement sportif dans la limite de 4 places/par salarié / par an sur présentation des tickets originaux
- **Participation sur les licences sportives ou activités artistiques** : Le CE prend en charge une participation de 30 € par salarié ou de 20 € par enfant du salarié sur présentation d'une attestation de paiement de la licence. (1 licence par an).

Bénéficiez de prix réduits pour vos loisirs ! 

Voir conditions auprès de Marilyne : ce@gepep.fr

Au mois prochain ! 